

Département de
Meurthe-et-Moselle



Arrêté n° 01-2025
Modification de la délégation de
signature dans le cadre de
l'instruction des autorisations
d'occupation et d'utilisation du sol

Le maire de la commune de Marbache

Vu les articles L 422-1 et L 423-1 du code de l'Urbanisme, modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 de simplification du droit,

Vu les articles R 423-14 et R 423-15 et suivants du code de l'Urbanisme

Vu la convention en vigueur portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol liant la Commune de Marbache à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,

ARRÊTE

Article 1 :

Monsieur Thomas VIGNERON, instructeur au sein de la Plateforme d'instruction du Droit des Sols du Bassin de Pompey, reçoit délégation de signature pour les dossiers dont il a la charge, dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol au sens de la convention susvisée pour les actes suivants :

- Demandes d'avis et consultations,
- Notifications de changement de délai (majorations, prolongations de délais),
- Démarches de compléments en cas de dossiers incomplets.

Article 2 :

Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet.

Fait à Marbache, le 9 janvier 2025

Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT

